**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA PART FIXE DE L’INDEMNITE SPECIALE DE FONCTIONS ET D’ENGAGEMENT**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire ***(ou le Président)***,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 714-13 ;

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du … relative à la mise en place de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement ;

Considérant que Monsieur ***(ou Madame)*** est … ***(précisez le grade de l’agent entre directeur de police, chef de service de police municipale, agent de police municipale ou garde champêtre)***.

**ARRETE**

**Article 1er :**

A compter du …, Monsieur***(ou Madame)*** *…,* ***(grade)*** *…,* percevra la part fixe de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement au taux de … €.

**Article 2 :**

Cette indemnité sera versée mensuellement.

**Article 3 :**

Le Directeur Général ***(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)*** et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,